

FORMATION INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE

Puéricultrice, une formation en pleine mutation

La formation s'adresse aux professionnels de santé issus de la filière infirmière ou sage-femme, qui ont choisi de s'orienter vers une spécialisation de la formation infirmière et de travailler auprès d'enfants de la naissance à 18 ans.

Le DE d'Infirmière Puéricultrice permet d'exercer des activités de soin et d'éducation dans les établissements de santé accueillant des enfants de la naissance à l'adolescence, dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ainsi que dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille.



PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Cadre de santé (Formation avec entrée sur concours)
- Directeur des Soins (EHESP - entrée sur concours)

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cours en présentiel ou en distanciel.
- Méthodes pédagogiques diversifiées : recherches et travaux sur documents, retours d'expérience, réflexions professionnelles individuelles ou en groupes, interventions de professionnels, jeux de rôle et simulations.
- Participation à des journées d'étude et/ou séminaires, conférences.



CERTIFICATION

Diplôme d'État d'Infirmière Puéricultrice
(niveau VI)

Possibilité d'équivalence : Non
Possibilité de passerelle : Non

- **Durée formation : 12 mois.**
- **Durée stages : 710 heures.**
- **Durée enseignement théorique : 790 heures.**

NOS ATOUTS

- **Alternance théorie / pratique**
- **Interventions d'experts (CHU, établissements de santé...), utilisation de plateaux de simulation en santé**
- **Organisation de temps d'approfondissement et de révisions**
- **Accompagnement de chaque étudiant dans son projet de formation**
- **100% de réussite au diplôme sur les 10 dernières années**

Le diplôme de Puéricultrice est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles sous le N°RNCP38529.
Certificateur : Ministère de la Santé.

EFFECTIFS : 22 apprenants

COMPÉTENCES ACQUISES EN FIN DE FORMATION

- Analyser les demandes de la population, évaluer les situations à risque et prendre en compte les situations complexes et singulières concernant les nouveau-nés, enfants et adolescents.
- Maintenir, restaurer et promouvoir la santé de l'enfant de la naissance à l'adolescence.
- Protéger et contribuer au développement optimal de l'enfant en favorisant son éveil, son autonomie et sa socialisation tout en tenant compte de son environnement familial et social.



MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION



Évaluations dans le respect de l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au Diplôme d'Etat de Puéricultrice et arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au Diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles.

Évaluations normatives du DE en individuel ou en groupe restreint et réparties sur toute l'année de formation.

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

- Le processus de sélection comprend 2 étapes :
 - Une épreuve d'admissibilité dont les modalités sont en cours de modification
 - Une épreuve d'admission portant sur un entretien oral.
- Campagne de sélection 1er trimestre 2024.
- Rentrée en formation en septembre.



PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent :

- Être titulaire d'un Diplôme d'État d'infirmier ou du diplôme d'État de sage femme,
- Avoir passé avec succès les épreuves du concours.

TARIFS

Frais de scolarité : 7500 € pour les étudiants en formation initiale, en autofinancement et en formation continue.

Inscription à la sélection : 110 €.

ACCESSIBILITÉ

L'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations.

Différentes prises en charge financières sont possibles selon votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes suivant : organismes de fonds de formation (OPCO, TRANSITION PRO, CPF...), France Travail, votre employeur.



Campus Paramédical

12 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908
21079 DIJON Cedex
SIRET : 262 100 076 00294

Directrice : Yamina KROUK

Responsable de formation : Laurence LAGARDE -
laurence.lagarde@chu-dijon.fr

Secrétariat : Natacha MONGIN - ERIP@chu-dijon.fr